

# CATALOGUE DES MISSIONS ET INTERVENTIONS

édition juillet 2024

## CARTOGRAPHIE

CART

## 1 Matrices cadastrales

Les fichiers fonciers communément désignés fichiers MAJIC (Mise à Jour des Informations Cadastreles) produits par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), comportent des renseignements relatifs aux propriétés bâties et non bâties, aux locaux et parcelles.

Conformément à la législation, l'accès aux fichiers fonciers est limité aux **collectivités territoriales, aux administrations et aux organismes chargés d'une mission de service public**, dans la limite de leur compétence géographique et administrative.

Ils sont diffusés annuellement (fin août / début septembre) et donnent la situation de l'information au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée.

### ➤ Conditions d'obtention des fichiers

Le SDE22 est le fournisseur des matrices cadastrales pour le département des Côtes d'Armor.

Un envoi est programmé chaque année auprès des collectivités qui ont signé un acte d'engagement auprès du SDE22, afin d'être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La collectivité doit également déclarer son traitement auprès de son délégué à la protection des données.

## 2 Extranet

Le SDE22 met à disposition des collectivités ayant transféré la compétence éclairage public, un extranet permettant de consulter le patrimoine de la collectivité et de déclarer des pannes.

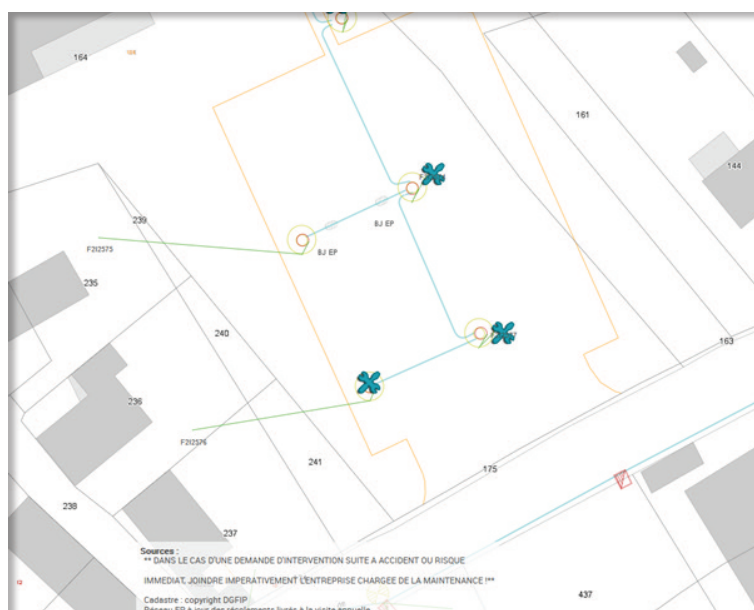
Les pannes sont ainsi prises en charge par les entreprises de maintenance.

### ➤ L'extranet permet une consultation

- 👉 via un portail cartographique : consultation du patrimoine ou déclaration de pannes ;
- 👉 ou via un portail de dossiers : travaux neufs, suivi des dépannages, patrimoine éclairage public.

Le lien pour accéder à l'extranet est disponible sur le site internet du SDE22 :

[www.sde22.fr](http://www.sde22.fr)



## Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

La réforme anti-endommagement des réseaux (DT-DICT) de juillet 2012 a pour objectif de sécuriser les travaux en :

- améliorant le repérage des réseaux (électricité, gaz, éclairage public, assainissement...),
- et en fiabilisant les échanges d'informations entre les collectivités, les gestionnaires de réseaux et les entreprises de travaux publics sur la base d'un même référentiel.

- 1 ▶ Le SDE22 a mené une campagne d'amélioration des données cartographiques du réseau d'éclairage public afin de répondre à cette réforme et ce pour éviter les incidents lors de travaux.
- 2 ▶ Le SDE22 est coordonnateur du déploiement du fond de plan partagé pour les Côtes d'Armor. L'objectif est de disposer d'un seul référentiel précis et détaillé, mis à jour régulièrement. Les acteurs du territoire se sont donc regroupés via une convention afin de mutualiser l'acquisition au niveau départemental (EPCIs, Conseil départemental, SDE22, SDAEP, Enedis).

Le **PCRS image** est disponible depuis mi 2023. Il s'agit d'une photographie aérienne du territoire avec une précision de 10 cm soit nettement supérieure aux photographies aériennes produites par ailleurs.

Ce PCRS image est complété par un **PCRS vecteur** (plan) permettant de mettre à jour le fonds de plan au fil des travaux et donc de l'évolution du territoire.

Chaque acteur du territoire modifiant la voirie porte la responsabilité de faire vivre ce fonds de plan afin qu'il reste à jour de la situation du territoire.

Des éléments sont à disposition pour faciliter cette mise à jour :

- pièces techniques pour le cadrage topographie des récolements après travaux,
- outils de contrôle de structuration,
- outils d'intégration,
- ...

Le PCRS est à disposition des partenaires de la convention qui ont financé l'acquisition initiale et également des communes en tant que partenaires assimilés.

Le PCRS bénéficie également d'une **subvention européenne FEDER REACT**.

Le PCRS est consultable sur le site : [sig.sde22.fr](http://sig.sde22.fr)

